

3B5C
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 1800 F, rue des Charrettes
42 210 BELLEGARDE EN FOREZ

Les soussignés :

Monsieur **Franck ALIRAND**,
demeurant 22, rue de la Gare, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Madame **Marie-Laure ALIRAND**,
demeurant 22, rue de la Gare, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Madame **Estelle RAYMOND**,
demeurant 1800 F, rue des Charrettes, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Monsieur **Ludovic RAYMOND**,
demeurant 1800 F, rue des Charrettes, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **3B5C**, société civile immobilière au capital de 500 euros, dont le siège est 1800 F, rue des Charrettes, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 janvier 2025,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur **Franck ALIRAND**,
né le 31 janvier 1982 à ST ETIENNE (42),
de nationalité française,
demeurant 22, rue de la Gare, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Madame **Marie-Laure ALIRAND**,
née le 10 juillet 1985 à ST ETIENNE (42),
de nationalité française,
demeurant 22, rue de la Gare, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Madame **Estelle RAYMOND**,
née le 16 avril 1984 à ST CHAMOND (42),
de nationalité française,
demeurant 1800 F, rue des Charrettes, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Monsieur **Ludovic RAYMOND**,
né le 16 avril 1982 à FEURS (42),
de nationalité française,
demeurant 1800 F, rue des Charrettes, 42 210 BELLEGARDE EN FOREZ,

Monsieur et Madame **ALIRAND** ainsi que Monsieur et Madame **RAYMOND** disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

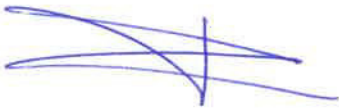
Monsieur et Madame **ALIRAND** ainsi que Monsieur et Madame **RAYMOND** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à BELLEGARDE EN FOREZ
Le 15 janvier 2025

Estelle RAYMOND

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.

Marie-Laure ALIRAND

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'M' and 'A' with a long horizontal stroke at the bottom.

Ludovic RAYMOND

A handwritten signature in blue ink, showing a series of horizontal strokes with a central loop.

Franck ALIRAND

A handwritten signature in blue ink, characterized by a sharp, angular 'F' and 'A'.